



Conditions générales de Location

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION	1
ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE SERVICES	1
ARTICLE 2- CAPACITE JURIDIQUE	2
ARTICLE 3 - SOUSCRIPTION DES SERVICES	2
3.1 Souscription de la location	2
3.2. Validation de la location	3
3.3 Formation du contrat de location	3
3.4 - Coût de la location	4
ARTICLE 4 – MISE A DISPOSITION DU MATERIEL.....	5
4.1 – Disponibilité.....	5
4.2 – Livraison	5
ARTICLE 5 – RETRACTATION.....	6
ARTICLE 6 – CONDITIONS D'USAGE.....	6
6.2 – Sous-location ou vente du produit	7
6.3 – Utilisation/ Entretien.....	7
6.4 – Accessoires	7
ARTICLE 7 – RESPONSABILITE.....	7
7.1 – Exclusion De Responsabilités.....	7
7.2 – Responsabilité du Client	8
7.3 – Dommages	8
7.4. Vol du Matériel.....	9
ARTICLE 8 – FIN DU CONTRAT DE LOCATION.....	9
8.1 – Arrivée du terme contractuel	9
8.2 – Résiliation contractuelle du contrat.....	10
8.3. Rachat du matériel.....	10
8.4. Restitution	10
ARTICLE 9 – CLAUSE DE NON-RENONCIATION	11
ARTICLE 10 – INTUITU PERSONAE	11
ARTICLE 11 – MEDIATION.....	11
ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE	11
ARTICLE 13 – POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	12

Conditions générales de location

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les présentes conditions générales de services s'appliquent à toutes les souscriptions de contrat de location ou de vente passées sur ou avec le site Internet HelloGolf.fr

La société Hello Golf SAS, ci-après désignée Hello Golf (ou HG) est la société par actions simplifiée au capital de 70 000€ ayant son siège social au 1 rue du progrès 78230 Le Pecq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le n° 891 017 113, n° Siret : 89101711300012, n° TVA intracommunautaire : FR41891017113.

Le site internet HelloGolf.fr propose à ses clients la souscription de contrat de location, pour une durée déterminée contre le paiement de mensualités dont le montant est défini lors de la souscription par



l'intermédiaire de son prestataire financier M2M Financement. Hello Golf propose également à la vente directe du matériel de sport à titre accessoire.

M2M financement est la société par action simplifiée au capital de 1 200 000,00 € ayant son siège social à Investimat, 1 all de l'électronique, 42000, Saint-Étienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 537376808, N° Siret 53737680800011, n° TVA intracommunautaire FR39537376808.

Les présentes Conditions Générales définissent les conditions selon lesquelles HG propose à la location du matériel de golf via son partenaire M2M Financement. Les documents contractuels liant HG et le Client, sont les présentes Conditions Générales de location et l'ensemble de contrats fournis par M2M Financement lors de la souscription à leur service de financement (nommés « ensemble contractuel »).

Toute commande de produits proposés à la location (ci-après « Matériel ») de matériel de golf effectuée sur le site <https://www.hellogolf.fr> (ci-après : « le Site ») implique l'acceptation des Conditions Générales présentées ci-dessous. Ces Conditions Générales peuvent faire l'objet de modifications. Le Client sera alors informé par mail. Les conditions applicables sont celles en vigueur sur le Site à la date de la commande du matériel. En cas de reconduction du contrat, les Conditions Générales applicables seront celle en vigueur à la date de reconduction.

Le souscripteur, dénommé « le Client » ou « Locataire », désigne toute personne physique souscrivant aux prestations d'Hello Golf et M2M Financement de façon indivisible, et agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Hello Golf recommande à tout Client de conserver les présentes Conditions Générales de location de manière pérenne et durable, afin au besoin, de pouvoir les invoquer et s'en prévaloir durant toute la durée de son engagement.

ARTICLE 2- CAPACITE JURIDIQUE

L'acceptation des présentes Conditions Générales de services suppose de la part du Client qu'il jouisse de la pleine capacité juridique nécessaire pour cela.

Subsidairement, il devra bénéficier de l'autorisation de son représentant légal s'il est mineur ou de son tuteur ou curateur pour le majeur frappé d'incapacité.

ARTICLE 3 - SOUSCRIPTION DES SERVICES

3.1 Souscription de la location

Les souscriptions électroniques des locations se font sur le site Internet <https://www.hellogolf.fr> selon les étapes suivantes :

- Sélection de la ou des catégories de produits objets de la location, par la rubrique « Mon panier ».
- Identification du Client par la rubrique « se connecter » ou « s'enregistrer » avec une adresse mail valide, lors de la première inscription.
- Indication des adresses de facturation et de livraison (en cas de différence) dans la rubrique « Coordonnées ».
- Indication des modalités de paiement dans la rubrique « Récapitulatif et Paiement Constitution du dossier de financement du Client via l'API M2M Financement (www.m2mlease.fr) hébergée sur le site Hellogolf.fr



- Finalisation de la souscription et paiement de l'apport en cliquant sur le bouton "Payer"

Sauf stipulation contraire, la location est conclue pour une durée déterminée à compter de la livraison du ou des produits objets du contrat, soit 6, 12, 24 ou 36 mois.

3.2. Validation de la location

L'attention du Client est particulièrement attirée sur le mode d'acceptation de la souscription électronique au contrat de location par le biais du site <https://hellogolf.fr>. Le clic sur le bouton « Payer » et la case à cocher sur la prise de connaissance et l'acceptation des Conditions Générales de Location, validant la souscription, constituent pour le Client, une acceptation entière et sans réserve des Conditions Générales de Location de l'ensemble contractuel.

Les informations communiquées par le Client lors de la souscription électronique du contrat de location (notamment nom, et adresse de livraison) engagent celui-ci. Ainsi, la responsabilité de la société Hello Golf ne saurait en aucune manière être engagée dans l'éventualité où une erreur imputable au Client lors de la souscription électronique empêcherait ou retarderait l'exécution de la commande et de la livraison des produits ou la validation du dossier de financement M2M.

La société Hello Golf se réserve le droit de refuser toute souscription d'un Client avec lequel existerait ou aurait existé un antécédent litigieux quant à la bonne exécution d'un contrat antérieur ou en cours d'exécution passé avec Hello Golf, et/ ou de demander au Client des pièces justificatives complémentaires permettant éventuellement la validation de la souscription.

La société Hello Golf se réserve également le droit de refuser tout Client, pour lequel existerait un risque d'insolvabilité. Ce risque est évalué souverainement par Hello Golf et en relation avec M2M Financement, en fonction des justificatifs fournis par le Client. Hello Golf n'est en rien responsable des critères de sélection des dossiers de financement fournis à M2M Financement et n'est pas responsable en cas de refus de dossier.

Le règlement de la souscription du contrat de location se déroule en deux étapes :

- Un premier versement est réalisé par carte bancaire du Client pour valider la commande
- Après validation du dossier de financement, le montant du loyer est ensuite payable mensuellement à échoir exclusivement par prélèvement automatique sur le compte bancaire du Client, sans qu'il y ait lieu à avis préalable.

A cette fin, le Client renseigne les coordonnées de son compte bancaire (en format carte bleue et en format RIB ou IBAN) sur l'interface du prestataire de M2M Financement et renseigne un mandat SEPA de prélèvement.

En cas d'acceptation du dossier par M2M Financement, le Client en sera informé par l'envoi de la confirmation d'expédition de sa commande par courrier électronique. Le délai d'acceptation et d'envoi de confirmation varie entre 1h et 72h (sur des jours ouvrés) après la complétion du dossier.

En cas de refus du dossier malgré la validation du paiement, la souscription sera automatiquement refusée et le Client en sera informé par courrier électronique. Dans le cas où la commande n'est pas validée et donc non expédiée, le premier paiement sera remboursé au Client dans les délais classiques alloués aux transactions bancaires.

3.3 Formation du contrat de location



Le contrat est réputé valablement et définitivement formé entre les Parties à compter de l'acceptation de la location par Hello Golf et M2M Financement, qui est matérialisée par l'envoi d'un courrier électronique de confirmation de validation de commande par M2M Financement.

Hello Golf conseille vivement au Client d'imprimer et/ou d'archiver sur un support fiable et durable cette confirmation de souscription/commande à titre de preuve.

Chaque prélèvement s'effectue en début du mois de location à la date du premier loyer périodique.

Un loyer intercalaire sera prélevé 7 jours après la livraison du matériel et couvrira la période de location au prorata entre la réception du matériel et le jour de paiement périodique.

Pour être plus précis, la date de prélèvement périodique est fixée selon la règle suivante :

- Si la livraison est effectuée entre le 1er et le 10 du mois, la date de prélèvement périodique sera le 5 du mois suivant
- Si la livraison est effectuée entre le 11 et le 20 du mois, la date de prélèvement périodique sera le 15 du mois suivant
- Si la livraison est effectuée entre le 21 et le 31 du mois, la date de prélèvement périodique sera le 25 du mois suivant

Pour résumer, si je reçois donc mon colis le 9 janvier, mes premiers prélèvements seront donc :

- 16 janvier : un loyer intercalaire qui couvre la période du 9 janvier au 4 février.
- 5 février : un premier loyer périodique du montant total de mes mensualités qui couvre la période du 5 février au 5 mars.

Précisions sur la preuve et l'archivage :

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques d'Hello Golf et de ses partenaires dans des conditions conformes au RGPD, seront considérés comme des preuves des communications, des souscriptions de contrat/commandes et des paiements intervenus entre les Parties.

3.4 - Coût de la location

Le coût de la location est déterminé selon le type de produit loué et la durée de location choisie. Il correspond au coût figurant sur la fiche produit du Matériel choisi au moment de la souscription sur le site Internet <https://www.hellogolf.fr>, puis sur l'API de M2M financement hébergée sur le site d'Hello Golf. Ces montants sont exprimés en euros, toutes taxes comprises.

3.5 – Retard De Paiement

D'après les Conditions contractuelles de M2M Financement, sans préjudice de la résiliation, tout loyer impayé entraînera le versement d'un intérêt de retard calculé au taux d'intérêt légal applicable en France, majoré de cinq points outre taxes. Indépendamment des intérêts de retard, chaque impayé donnera lieu à une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de l'impayé outre taxes en vigueur, avec un seuil minimum de 16 €. En cas de modification de la législation fiscale en vigueur, les loyers supporteront les changements intervenus. Toute période de location commencée est intégralement due. Les écritures du bailleur feront foi entre les parties qui acceptent comme moyen de preuve ses supports informatisés.



ARTICLE 4 – MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

4.1 – Disponibilité

Les offres de location et les tarifs en vigueur restent valables aussi longtemps qu'elles demeurent visibles sur le site (<https://www.hellogolf.fr>).

En cas d'indisponibilité du produit après validation de la souscription par le Client ce dernier sera avisé du délai sous lequel le produit sera rendu disponible, ou se verra proposer un autre produit présentant les mêmes caractéristiques.

Le Client qui ne désire pas attendre cette mise à disposition ou qui refuse la proposition de remplacement, sera remboursé du prix payé si son compte bancaire a été débité, et ce dans un délai de 5 jours suivant le refus par ce dernier de la proposition de reclassement.

La responsabilité d'HG ne saurait être engagée pour un retard raisonnable de livraison lié à un réapprovisionnement des stocks. De plus, Hello Golf ne saurait être tenu responsable des retards de mise à disposition des matériels loués ou vendus, qui auraient été causés par des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas d'accidents, de retards dans les retours de matériel des locations précédentes, de modification de la réglementation, de force majeure, de grèves et autres raisons similaires.

4.2 – Livraison

4.2.1 – *Mode de livraison*

Le(s) produit(s) objet du contrat de location est(sont) livré(s) à domicile ou en point relais.

En cas de changement de l'adresse de livraison entre la souscription du contrat et l'expédition du produit, ce changement devra être communiqué par le Client à Hello Golf avant l'expédition de la commande. Ce changement annule la validation de souscription. Hello Golf pourra alors demander de nouveaux documents justificatifs et/ou refuser la commande. En cas de validation par Hello Golf, cet accord fera courir de nouveaux délais de livraison et la date de validation du changement par Hello Golf et M2M Financement fera alors office de nouvelle date de souscription.

Il est porté à l'attention du Client que le numéro de téléphone ou l'adresse e-mail sont considérés comme faisant partie de l'adresse de livraison, en tant qu'éléments permettant la prise de contact avec le Client en vue d'assurer la livraison. Hello Golf n'est en rien responsable d'une mauvaise livraison en cas de changement d'adresse après l'expédition de la commande.

Hello Golf ne sera tenue pour responsable du retard dans la livraison consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

4.2.3 – *Mise à disposition*

Il appartient au Client de vérifier à minima les informations suivantes : la date à laquelle le produit est livré, l'adresse de livraison et l'état du produit avant d'accepter la livraison. Une fois la livraison acceptée sans réserve, le ou les produit(s) sont considérés livrés et en parfait état, aucune reprise ne sera acceptée.



Le Client est invité à formuler ses réserves si le Matériel livré n'est pas conforme à sa commande ou endommagé. A la seule fin de permettre à Hello Golf d'exercer le cas échéant un recours contre le transporteur, ces réserves doivent être formulées directement sur le bon de livraison signées contradictoirement par le Transporteur et le Client. Le Client doit également prévenir Hello Golf par mail de ce rejet à contact@hellogolf.fr

Le bon de livraison doit être signé par le Client. Il atteste que le produit livré est conforme au contrat, est en bon état de fonctionnement et de présentation, et notifie la date et l'heure de prise en charge par le Client.

Après la réception du matériel de golf, le Client devra également signer le PV de réception envoyé à son adresse mail. Il sera la preuve du début du contrat de location.

ARTICLE 5 – RETRACTATION

Le locataire bénéficie d'un droit de rétractation conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation qu'il peut exercer sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités durant 14 jours à compter de la date de réception de l'équipement, c'est-à-dire de la signature du procès-verbal de réception et de conformité.

Si ce délai de 14 jours expire un samedi ou un dimanche, il est prolongé jusqu'au 1er jour ouvrable suivant.

Pour exercer son droit de rétractation, le Locataire devra compléter le coupon détachable présent dans le contrat fourni par M2M Financement ou établir toute déclaration dans les termes dépourvus d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter qui doit être envoyée à M2M Financement par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse figurant dans les conditions particulières de M2M Financement.

Le Locataire est informé que sa responsabilité peut être engagée en cas de dépréciation du matériel objet du contrat résultant de manipulation autre que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de l'équipement conformément à l'article 221-24 du Code de la consommation.

En cas de rétraction, le Locataire sera remboursé des sommes éventuellement versées et ce inclus les frais afférents à l'envoi du courrier recommandé sur présentation de justificatifs dans les 14 jours suivant la date à laquelle il aura fait part de sa volonté de se rétracter, sous réserve néanmoins de la restitution du matériel à Hello Golf au 1 rue du progrès 78230 Le Pecq. Sauf accord express du consommateur, le remboursement sera effectué par le même moyen que celui utilisé par le consommateur lors de son règlement.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'USAGE

6.1 – Déménagement et changement de coordonnées

En cas de changement d'adresse de domicile après l'expédition du Matériel, le Client est tenu d'en informer Hello Golf dans les 8 jours ouvrés, et de communiquer la nouvelle adresse où se trouvera le Matériel en mettant notamment à jour le compte Client rattaché au contrat de location. Par le même, le Client s'engage à communiquer à Hello Golf tout changement de coordonnées qui interviendrait en cours de contrat.



A noter que toute demande de changement de domiciliation doit parvenir à M2M Financement 30 jours au moins avant l'échéance dont la domiciliation est à modifier.

En cas de changement de domiciliation bancaire, le Client est tenu d'informer M2M Financement et communiquer son nouveau RIB et numéro de carte bancaire tel qu'il est énoncé dans les conditions Générales de Location de M2M Financement.

6.2 – Sous-location ou vente du produit

La société Hello Golf s'oppose formellement à toute sous-location ou dessaisissement du bien objet de la location par le Client.

La sous-location du Matériel loué, sa mise à disposition, et à plus forte raison sa vente par le Client au bénéfice d'un tiers, ou encore son échange contre un autre produit est formellement interdit et contraire aux dispositions et à l'esprit du contrat et pourra faire l'objet d'une demande en réparation du préjudice subi à Hello Golf.

6.3 – Utilisation/ Entretien

Pendant toute la durée de la location, le Client doit user du produit dans des conditions normales d'utilisation, le maintenir en bon état de fonctionnement en utilisant notamment des produits d'entretien recommandés par le fabricant. Tout frais de réparation consécutif au défaut d'entretien normal lui incombant reste à sa charge.

Pendant toute la durée du Contrat, le Client s'engage à utiliser le Matériel conformément à sa destination, à l'usage normalement attendu d'un équipement de cette nature et à prendre connaissance de la documentation technique et des spécifications du constructeur. Le Client est seul juge de sa capacité à utiliser le matériel loué. Il certifie être apte à se servir du matériel loué et s'engage à l'utiliser avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur.

6.4 – Accessoires

Certains produits pourront être fournis avec des accessoires. La totalité des accessoires devra être restituée en bon état avec le produit associé en fin de contrat.

En cas de non-restitution, de perte ou d'endommagement des accessoires non garantis, ceux-ci seront facturés au Client à leur valeur d'achat.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

7.1 – Exclusion De Responsabilités

Les photographies reproduisant les différents produits sur le site Internet HelloGolf.fr ne sont pas contractuelles. Le Client est appelé à prendre connaissance des caractéristiques techniques et d'aspect des produits proposés avant de procéder à la souscription du contrat de location, car elles sont seules déterminantes à l'acceptation de l'offre par le Client.



La responsabilité d'Hello Golf ne pourra être recherchée en cas d'erreur manifeste sur les caractéristiques du produit et sur les conditions de services si lesdites informations émanent du fabricant. Hello Golf est tenu de respecter le défaut de conformité encadré par la loi et se conformera à l'application de la garantie fournisseur.

En cas de liens hypertextes, la responsabilité d'Hello Golf ne pourra être recherchée dans l'hypothèse où le contenu du site tiers contreviendrait aux dispositions légales et/ou réglementaires.

7.2 – Responsabilité du Client

Pour rappel, le Client est responsable de la confidentialité de son compte, de son mot de passe, des restrictions d'accès à son ordinateur et autres équipements, et dans la limite de ce qui est autorisé par la loi applicable, il accepte d'être responsable de toutes les activités qui ont été menées depuis de son compte ou avec son mot de passe. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que son mot de passe reste confidentiel et sécurisé. Le Client s'engage à nous informer de tout soupçon d'utilisation de son compte par un tiers.

Le Client est responsable de la validité et du caractère complet des informations fournies à Hello Golf, et s'engage à contacter la société en cas de changement dans ces informations.

7.3 – Dommages

Le Client assumant la garde juridique et physique du produit objet de la location, il est responsable des dommages causés par et au matériel durant la période de la location.

La responsabilité du Client s'étendra aux conséquences d'évènements nés pendant la période de location mais dont les conséquences préjudiciables ne se révéleraient que postérieurement à la restitution du produit.

Le Locataire prendra en charge tous les dommages, directs ou indirects, causés à des personnes ou des tiers et assumera les indemnités qui pourraient être demandées à Hello Golf à quelque titre que ce soit, demeurant dans les mêmes conditions responsables de tous les risques de détérioration, perte, destruction partielle ou totale, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure.

Hello Golf engage chaque Client à la souscription de toute assurance de nature à garantir la préservation de ses intérêts (Responsabilité civile notamment). En cas de non-souscription, le Client assumera seul la responsabilité de la perte financière.

Le locataire/Client devra dans les huit jours informer M2M Financement par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de tout sinistre ou accident subi ou provoqué par le matériel. Il informera également Hello Golf aux coordonnées suivantes : par téléphone au 06 21 80 28 02 (Numéro non surtaxé) / par courrier au service courrier Hello Golf : Hello Golf, 1 rue du Progrès 78230 Le Pecq / par mail à contact@hellogolf.com

En outre, le locataire devra prendre l'initiative de toute mesure conservatoire pour réduire l'aggravation du dommage, réserver les droits, formuler toutes les réserves nécessaires, fixer les responsabilités, déposer toute plainte utile, par tout moyen, y compris constat d'expert ou d'huissier et le cas échéant, par l'intervention de police ou de gendarmerie.



Le locataire devra procéder à la remise en état du bien à ses frais exclusifs et en ayant prévenu préalablement Hello Golf de son initiative. Dans le cas d'un sinistre total ou partiel, le montant de la franchise éventuellement prévue par les compagnies d'assurances restera à la charge du locataire.

Si le bien ne peut être réparé, le locataire devra :

- Soit remplacer à l'identique et à ses frais le bien dont la location continuera depuis le jour du sinistre selon les modalités prévues par le contrat.
- Soit demander la résiliation du contrat de location en se portant acquéreur du matériel ou en le faisant acquérir par un tiers.

Le locataire sera tenu de régler à M2M Financement, à titre de dommages intérêts, une indemnité forfaitaire égale au montant des loyers restant à courir au jour de la résiliation. La résiliation ne pourra prendre effet qu'à compter de la date de règlement au loueur de l'indemnité versée par les compagnies d'assurances. Si celle-ci est réglée Hors Taxes, le Locataire restera redevable au loueur de la part de TVA non prise en charge par sa compagnie d'assurance.

En cas de casse résultant d'un vice inhérent au Matériel ou d'un cas de force majeure, Hello Golf répare ou échange (matériel de modèle identique ou, si ce modèle n'est plus commercialisé ou disponible, un modèle équivalent possédant des caractéristiques techniques similaires) le matériel défectueux pendant la durée du Contrat.

7.4. Vol du Matériel

En cas de disparition ou de vol du Matériel, le Client s'engage à en informer Hello Golf et M2M financement selon leurs termes contractuels. Le Client s'engage à effectuer une déclaration auprès des autorités compétentes en cas de vol et à en transmettre une copie à Hello Golf. Cette notification de disparition ou de vol à Hello Golf entraînera la résiliation du Contrat du fait du Client.

7.5. – Saisie du bien objet de la location

En cas de tentative de saisie du bien, par un huissier notamment, le Locataire devra élever immédiatement toutes protestations contre la saisie et aviser M2M Financement. Le Locataire fera diligence à ses frais pour en obtenir la mainlevée. Toute décision émanant d'une autorité administrative ou de fait devra être immédiatement portée à la connaissance du loueur.

ARTICLE 8 – FIN DU CONTRAT DE LOCATION

8.1 – Arrivée du terme contractuel

D'après l'ensemble de contrat de M2M Financement, Sauf résiliation, la durée du contrat est fixée irrévocablement par les conditions particulières et les obligations qui y sont définies sont indivisibles. À son terme, il se renouvellera par tacite reconduction par périodes d'un an successives, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par Lettre Recommandée avec demande d'avis de Réception, ou tout document signé des deux parties, à tout moment mais au moins trois mois avant l'expiration de chaque terme correspondant à la date anniversaire du contrat.



Hello Golf informe qu'il donnera la possibilité au client de racheter le matériel en fin de contrat et fera une nouvelle proposition de location que le client pourra choisir ou non.

8.2 – Résiliation contractuelle du contrat

Le contrat de location pourra notamment être résilié de plein droit par M2M Financement, sans aucune formalité judiciaire, huit jours (8 jours) après une mise en demeure restée sans effet, notamment dans les cas suivants : inobservation par le locataire de l'une quelconque des conditions générales ou particulières du présent contrat, et non-paiement d'un loyer à son échéance...

Toute somme réglée postérieurement à la résiliation du contrat sera affectée sur les sommes dues et n'emportera pas remise en cause de la résiliation. Après mise en demeure, M2M Financement conserve le droit de résilier le contrat même si le locataire a proposé le paiement ou l'exécution de ses obligations ou même s'il y a procédé après le délai fixé, seul le bailleur pouvant renoncer à prononcer cette résiliation si bonne lui semble.

Les cas sus-indiqués emporteront les conséquences suivantes :

- O Le locataire sera tenu de restituer immédiatement le matériel au loueur au lieu fixé par ce dernier et de supporter tous les frais occasionnés par cette résiliation : démontage, transport du matériel au lieu désigné par M2M Financement, formalités administratives. En cas de refus du locataire de restituer le matériel loué, M2M Financement saisira la juridiction compétente d'une demande d'ordonnance sur requête pour l'y contraindre. Tous frais exposés (transport, enlèvement, procédure judiciaire...) seront à la charge du locataire qui s'y oblige. Tout matériel non restitué au bailleur (M2M Financement) ou au lieu indiqué par ce dernier n'emportera pas décharge du locataire qui demeurera débiteur de l'obligation de restitution ou, à défaut, celle d'indemniser le bailleur du défaut de restitution.

- O Outre la restitution du matériel, le locataire devra verser à M2M Financement une somme égale au montant des loyers impayés au jour de la résiliation majorée d'une clause pénale de 10% ainsi qu'une somme égale à la totalité des loyers restant à courir jusqu'à la fin du contrat telle que prévue à l'origine majorée d'une clause pénale de 10% (sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Loueur se réserve le droit de réclamer). Les sommes réglées postérieurement à la résiliation du contrat seront affectées sur les sommes dues et n'emporteront pas novation de la résiliation.

8.3. Rachat du matériel

A la fin de la période d'engagement, Hello Golf pourra proposer au Client d'acheter le Matériel. Il deviendra alors propriétaire de ce dernier et n'aura donc plus besoin de le renvoyer à Hello Golf.

Les conditions de cet achat sont détaillées dans les Conditions Générales de Vente et constitueront un nouvel ensemble de contrats.

8.4. Restitution

Un procès-verbal de restitution contradictoire sera dressé et signé le même jour auquel seront annexés des photos prises le jour de la restitution. Le locataire pourra y faire apposer toutes observations utiles.



Le Locataire reconnaît que le procès-verbal lui sera opposable nonobstant l'absence de signature de sa part, si celui-ci s'y refuse.

En cas de non-restitution du matériel au terme du contrat de location, le locataire sera redevable d'une indemnité de privation de jouissance calculé prorata temporis sur le dernier loyer facturé. L'indemnité sera portée à 8 mois de loyers à défaut de restitution effective 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Dans le cas où le matériel ne serait pas restitué en parfait état de fonctionnement, sans préjudice de cette indemnité, le locataire sera tenu au règlement de la facture de remise en état dudit matériel adressée par le loueur et dont le montant sera déterminé à hauteur d'un devis sollicité par ce dernier auprès du fournisseur, du distributeur dudit matériel ou à défaut d'un professionnel du secteur.

En cas de résiliation aux termes de la période d'engagement, un bordereau de renvoi lui sera envoyé par mail lorsqu'il aura exprimé son souhait de résilier son contrat. En cas de rétractation ou de résiliation anticipée, le retour du matériel est à la charge du Client qui ne recevra alors pas le bordereau de renvoi.

Nous conseillons aux Clients de prendre en photo le Matériel envoyé le jour de son expédition afin de garder la preuve de l'état au moment de sa restitution et de son envoi via le transporteur choisi par Hello Golf. Ces photos pourront être utilisées en cas de litige avec ce dernier.

ARTICLE 9 – CLAUSE DE NON-RENONCIATION

Sous réserves des règles de droit impératives relatives à la prescription, le fait pour l'une des parties de ne pas exercer un droit ou un recours au moment où elle serait en droit de le faire, ou si elle ne l'exerce que partiellement ou avec irrégularité ou retard, ne saurait être considéré comme constituant une renonciation à ce droit ou recours.

De ce fait, l'autre partie ne saurait se refuser à exécuter à bonne date tout ou partie de ses obligations contractuelles sur ce motif.

ARTICLE 10 – INTUITU PERSONAE

Le Client est informé que les contrats souscrits sur hellogolf.fr le sont en considération de la personne même du Client et que par conséquent ce dernier ne pourra totalement ou partiellement céder les droits et obligations qui en découlent sans l'accord préalable et écrit d'Hello Golf et de M2M.

ARTICLE 11 – MEDIATION

En cas de litige ou de réclamation, il est recommandé au Client de se rapprocher du Service Clientèle afin de trouver une solution amiable et pérenne. Le Client peut adresser une réclamation au service Client de Hello Golf par courrier à Hello Golf – 1 rue du Progrès 78230 Le Pecq ou par téléphone au 06 21 80 28 02.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

La loi applicable à la conclusion, l'interprétation et l'exécution des contrats conclus entre les Clients et Hello Golf sur le site Internet Hellogolf.fr est la loi française.



En cas de litige, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour favoriser le règlement amiable de leur différend, notamment par voie de médiation.

En cas d'échec, le tribunal compétent sera celui du ressort du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

ARTICLE 13 – POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel du Client sont traitées conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la réglementation européenne relative à la protection des données à caractère personnel ainsi que dans les conditions prévues par les Conditions Générales d'Utilisation.

Les coordonnées bancaires du Client pourront être utilisées par Hello Golf pour le paiement de toute somme due et née d'un contrat conclu avec Hello Golf.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour des motifs légitimes sur les données le concernant ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données en adressant un mail à l'adresse contact@hellogolf.fr. Le Client dispose également de la possibilité de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès, qu'il peut exercer de la même façon.